

Calendrier de déroulement de l'étude



Une réunion d'échange publique se tiendra
le vendredi 4 mars 2005

Interventions de scientifiques, de représentants du comité de pilotage, mais aussi des partenaires de l'étude, pour répondre à des questions telles que :

- Que sont les boues de STEP et les matières de vidange ?
- Le compostage, quels avantages ?
- L'épandage, une solution pour l'élimination des boues et matières de vidange ? ...etc...

Les partenaires de cette étude

- Syndicat Ardèche Claire
- Agence de l'Eau
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil Général de l'Ardèche
- MISE Ardèche
- Chambre d'Agriculture
- SAGE Ardèche
- Association des maires
- Syndicat des Eaux de Basse Ardèche
- Syndicat Olivier de Serre
- Syndicat du Bourdary
- ADEME
- Chambre de commerce et d'industrie d'Ardèche Méridionale
- Comité départemental du tourisme
- Syndicat Beaume Drobie
- Commune de Vallon Pont d'Arc

Conception : BCEOM, ne pas jeter sur la voie publique - IMPRIMEURS SERVICES SARL 07200 AUBENAS



L'eau au cœur
du bassin versant de l'Ardèche

Rivières

Altier
Alune
Ardèche
Ruzon
Beaume
Bezorgues
Bornè-

Bourges
Chassezac
Claduègne
Drobie
Fontaulière
Granzon
Ibie
Jumel
La Thine
Lande
Lichechaude
Ligne
Lignon
Luol
Rieussec
Roubreau
Salindre
Sandron
Valat d'Alguèze
Volane

Rivières souterraines

Chamandre
Cairon
Occidental
Saint Marcel
Foussoubie
Dragonnières
de Banne
Event de
la Guiguone
Rven du
Rêmejadou



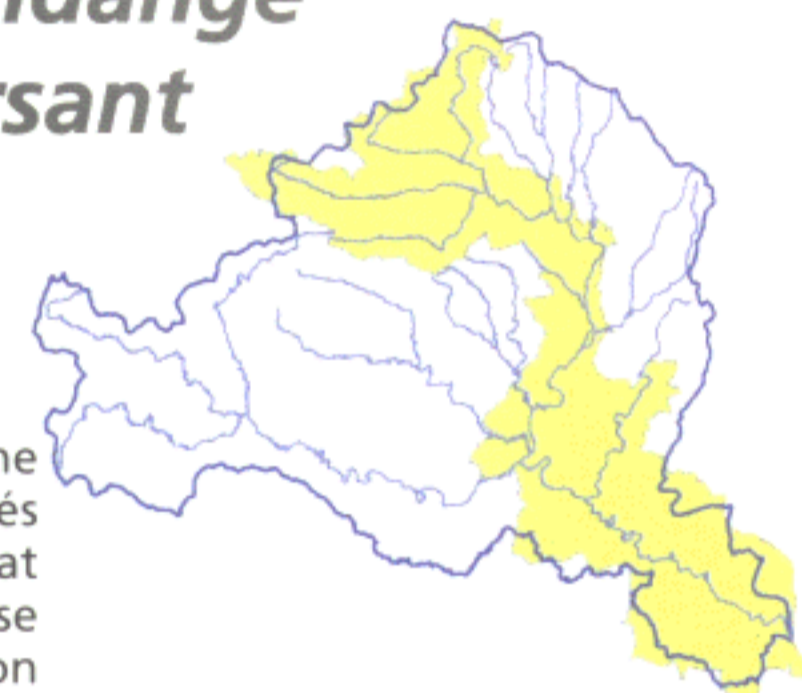
Le devenir des boues d'épuration et matières de vidange sur le bassin versant de l'Ardèche

Editorial

L'eau fait partie du patrimoine commun. Aussi, les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les acteurs locaux de l'eau se mobilisent pour assurer sa gestion pérenne.

Les objectifs identifiés pour nos cours d'eau sont la préservation de la qualité de l'eau, l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques, la conciliation des usages, accompagnés par des actions d'information du public. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont mis en place sur le bassin versant de l'Ardèche.

Le Syndicat Ardèche Claire, qui mène depuis plus de 20 ans des projets de gestion des rivières, est structure porteuse d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'un Contrat de Rivière.



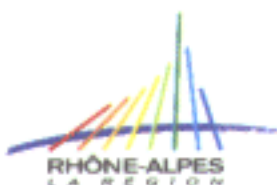
Le SAGE est un outil réglementaire de planification que le contrat de rivière permet de mettre en œuvre sur un territoire cohérent.

Dans ce cadre, une étude est menée sur le devenir des boues et des matières de vidange.

Actuellement sources de nuisances et de pollutions, ces matières doivent être éliminées ou valorisées.

Au cours de cette étude, des échanges publics seront organisés afin de trouver ensemble, avec le soutien de tous les partenaires, les solutions les mieux adaptées aux spécificités de notre territoire.

BCEOM



Syndicat Ardèche Claire
Allée du Château - 07200 VOGÜÉ
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeccheclaire.fr



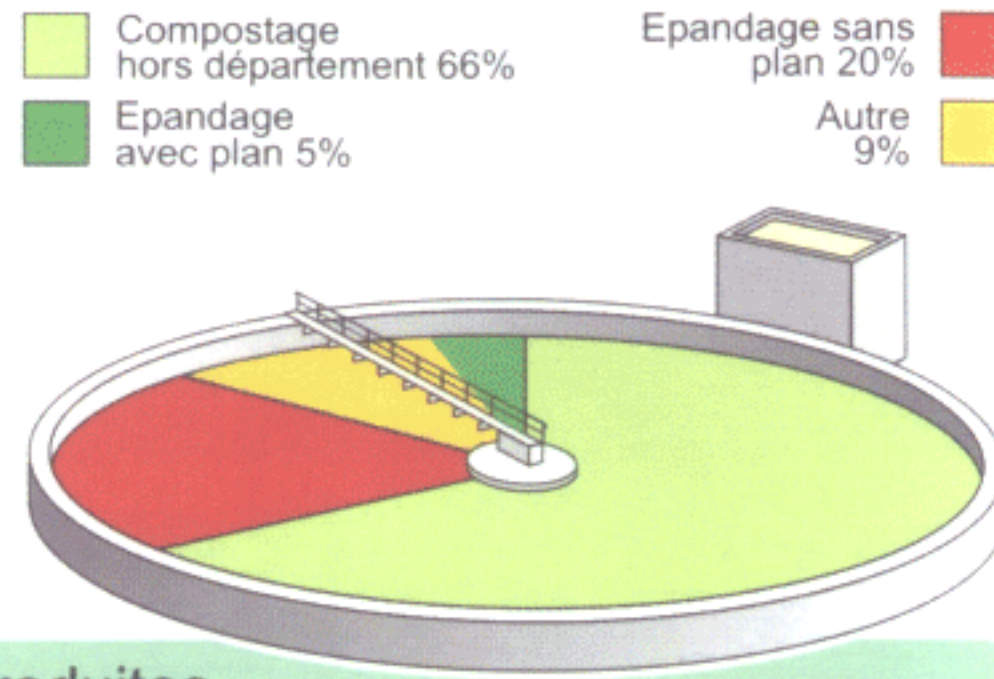
Synthèse de l'état des lieux

L'assainissement collectif (45% de la population)

- 75 stations d'épuration (système d'assainissement collectif) recensées, en grande majorité de petite taille

955 tonnes de matières sèches produites en 2004

- Destination des boues d'épuration produites sur le bassin versant (conditionnement majoritairement hors département)



L'assainissement autonome (55% de la population)

Destination des matières de vidange produites sur le bassin versant



- Rejet en réseau d'assainissement ou rejet au milieu naturel 56%
- Rejet en STEP (équipée ou non) 14%
- Epanchage avec ou sans plan 30%

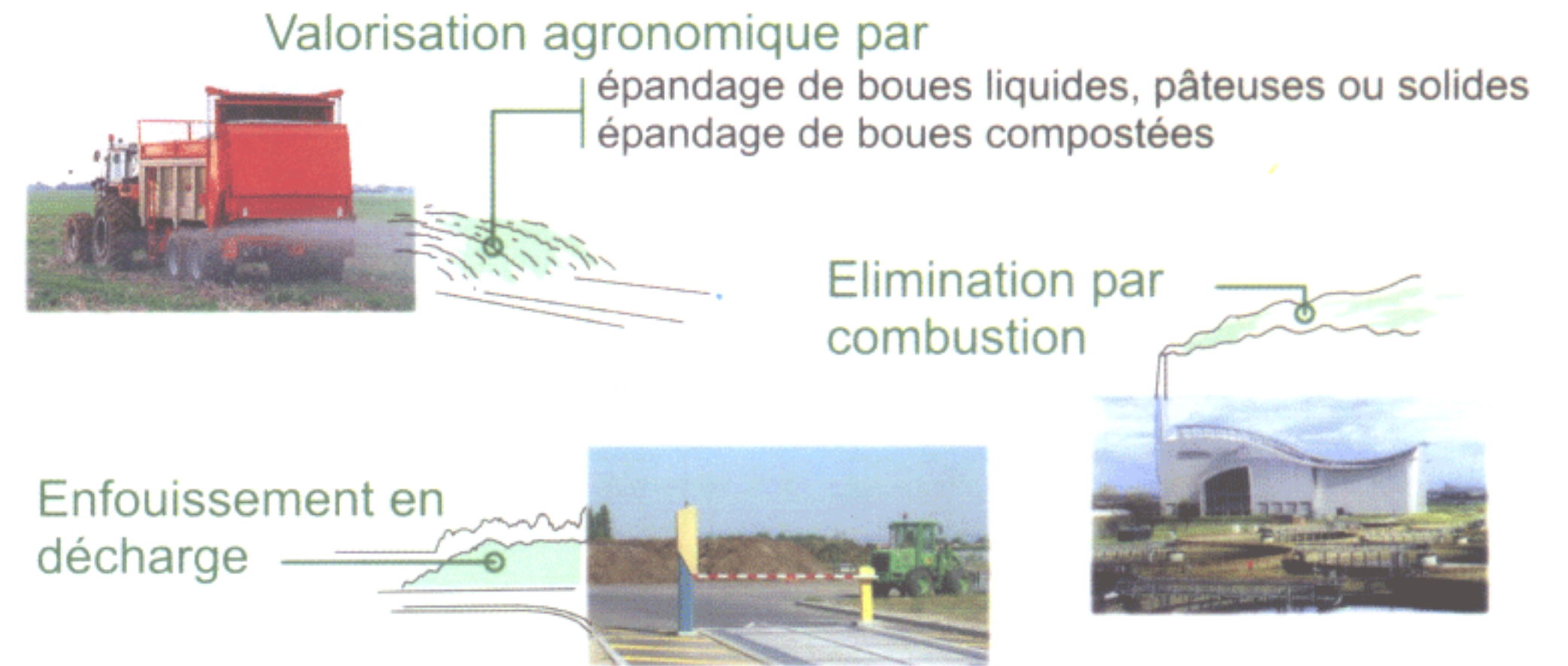
754 tonnes de matières sèches produites en 2004

Matières collectées par des vidangeurs locaux

En 2004, plus de 1700 tonnes de matières sèches issues de l'assainissement collectif et autonome ont été produites.

La situation actuelle de non gestion d'une partie des volumes produits ne doit pas perdurer. Il est donc urgent de trouver rapidement des solutions, **LOCALES, RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT** et **ACCEPTABLES SUR LE TERRITOIRE**, pour l'élimination et la valorisation de ces boues d'épuration et de ces matières de vidange.

Trois grandes filières de valorisation et d'élimination des boues et matières de vidange



Filières	Types de boues conditionnées utilisables	Procédés employés	Avantages	Inconvénients
	Boues liquides et pâteuses	Epanchage par tonne à lisier ou épandeur à fumier	Bon rendu fertilisant	Epanchage de grandes quantités de boues peu concentrées. Coûts de transport importants. Problèmes de stockage en période de forte production.
Valorisation agricole	Boues sèches	Epanchage par épandeur à engrais	Facilité d'emploi. Facilité de stockage. Réduction maximale de la masse de boues (coûts de transport et d'épandage faibles). Minimisation des odeurs.	Coût de conditionnement des boues très important.
	Boues compostées	Epanchage par épandeur à fumier	Apport en éléments re-structurants pour les sols. Facilité d'emploi. Ouverture vers des débouchés plus larges que pour des boues liquides. Minimisation des odeurs.	Doit respecter la réglementation "boues", ce qui contribue à créer des problèmes de débouchés. Coût de valorisation des boues plus important que l'épandage avec des boues liquides.
	Tout type de boues (majoritairement sèches ou sèches pâteuses et non chaulées)	Incineration spécifique	Pérennité de la filière. Destruction de 90% des boues.	Résidus ultimes à éliminer en décharge. Coûts d'investissement et d'exploitation importants.
Incineration		Co-incinération	Favorise les économies d'échelle. Récupération de chaleur importante. Coût global le plus faible des techniques d'incinération.	Transport des boues vers les fours d'incinération des ordures ménagères. Participe à l'augmentation de la masse de résidus ultimes à éliminer.
Enfouissement	Tout type de boues tant que la siccité respecte 30%	Enfouissement en décharge	Simplicité de la filière	Nuisances environnementales importantes. Peu de capacité disponible. Solution temporaire, à court terme.